



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 8 avril 2021 (17h00)  
Espace Montgolfier- Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	39 + 1
Votants	:	54
Convocation et affichage	:	01/04/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELTI (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Laurence DUMAS (pouvoir à Damien BAYLE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Romain EVRARD (pouvoir à Catherine MICHALON), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Sophal LIM (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Edith MANTELIN (pouvoir à Simon PLENET), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Dominique MAZINGARBE.

**CC-2021-125 - RESSOURCES - FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

***Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE***

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition d'Annonay Rhône Agglo pour l'année 2021.

Il s'agit d'une part de fixer le taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), l'une des composantes de la Cotisation Economique Territoriale (CET) qui s'est substituée pour les entreprises, depuis le 01 janvier 2010, à la Taxe Professionnelle

Il s'agit d'autre part de fixer les taux d'imposition des impôts dits « ménages » à savoir : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB).

Le processus de fixation des taux d'imposition 2021 intervient toutefois dans un contexte nouveau, avec le franchissement d'une nouvelle étape dans le calendrier de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En effet à compter de 2021, en contrepartie de la perte de recette de taxe d'habitation sur les résidences principales, les EPCI bénéficient d'une compensation assurée par l'octroi d'une fraction de la TVA nationale qui évoluera comme la TVA nationale. La somme revenant à l'EPCI fera l'objet d'une notification par arrêté préfectoral.

Ainsi, pour 2021, le Conseil communautaire n'a pas à se prononcer sur le taux de taxe d'habitation, sa valeur restant figée au taux voté en 2019. Ce taux sera utilisé pour lever les impositions sur les résidences secondaires et sur les logements vacants (si cette dernière taxation a été instaurée).

Pour mémoire les taux en vigueur sur l'exercice 2020 étaient les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 25,73 %
- Impôts sur les ménages
  - Pour la TH : 8,96 %
  - Pour la TFPB : 0,00 %
  - pour la TFPNB : 4,19 %

Conformément aux orientations exposées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2021, il est proposé de reconduire en 2021 les taux d'imposition 2020.

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2021 :**

- Taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : **25,73 %**
- Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : **0,00 %**
- Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : **4,19 %**

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 16/04/21  
 Affiché le : 16/04/21  
 Transmis en sous-préfecture le : 15/04/21  
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210408-22331-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
 registre des délibérations du  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Le Président

Simon PLENET